



Saint-Jean-Kerdaniel

www.saintjeankerdaniel.com

Bulletin municipal



Octobre 2022



Nous voici déjà à l'automne. La période estivale a pris fin et chacun a pu prendre le temps du repos nécessaire avant de reprendre ses différentes activités dans de bonnes conditions. Cette rentrée est l'occasion de faire le point sur les dossiers en cours mais aussi de se projeter sur les prochains mois dans un contexte national et international compliqué.

Un mot ancien revient régulièrement dans l'actualité : la sobriété. Ce mot n'a pas une définition figée et regroupe des réalités multiples à travers des démarches de simplicité, zéro gaspillage, efficacité, sobriété énergétique ou encore dé-consommation. Le dénominateur commun de ces différentes approches est la recherche de modération dans la production et la consommation

de produits, de matières ou d'énergie. L'épisode de sécheresse que nous connaissons nous amène à repenser notre fonctionnement quotidien et nos habitudes. Depuis le 10 août, le département des Côtes d'Armor est placé en « Crise sécheresse », qui est le niveau le plus élevé des mesures de restriction. Nous avons ainsi arrêté l'arrosage des fleurs dans le bourg suite à l'arrêté préfectoral et cette situation préoccupante nous amène à réfléchir pour les années à venir : plantations de plantes vivaces moins gourmandes en eau et installation de récupérateurs d'eau de pluie sur les toitures des bâtiments communaux.

Un communiqué de la Préfecture de la fin septembre, nous annonce un risque sérieux de rupture de l'alimentation en eau potable dans les prochaines semaines d'octobre. **Je vous partage l'appel au civisme et à la solidarité que le Préfet a adressé à tous les consommateurs, particuliers et professionnels, afin d'engager les efforts pour adopter un comportement quotidien solidaire réduisant au maximum sa consommation et en respectant les mesures de restriction. Un effort supplémentaire doit être fourni pour réduire significativement la consommation en eau potable dans les prochaines semaines, afin d'éviter des coupures d'eau.**

De même, nous pâtissons de notre dépendance énergétique avec le conflit en Ukraine. Grâce à l'État qui encadre les prix et contraint les hausses de tarifs d'électricité et de gaz, nous sommes moins impactés que dans certains autres pays. Pour autant, il nous faut être sobre dans notre consommation et nos gestes quotidiens. Cela reste du bon sens d'éteindre la lumière et de couper les appareils lorsque qu'ils sont inutilisés. Et pourtant, il nous arrive d'oublier régulièrement... Sur ce sujet, le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser un diagnostic thermique de chaque maison d'habitation. Cette prestation sera réalisée en novembre/ décembre prochain par un cabinet indépendant. Le coût est intégralement financé par la Commune et chacun reste libre d'engager à la suite les travaux nécessaires qui le concernent. Il n'y a aucune obligation et chaque diagnostic reste personnel et confidentiel. Il permet simplement de dresser un état des lieux objectif avant de solliciter des entreprises pour réaliser des travaux. Une rénovation de l'éclairage public est également au programme avec le remplacement des lanternes énergivores.

Pour terminer sur la sobriété, on pourrait même aller plus loin dans la réflexion et parler de la recherche de sobriété et de modération dans nos relations humaines et en particulier avec nos voisins. Je constate de plus en plus de plaintes suite à des soirées privées bruyantes, des haies non taillées, des mauvaises herbes non coupées... et j'en passe. Il serait peut être bon de revenir aux fondamentaux de prévenir ses voisins lorsqu'on organise une fête, de faire attention au volume sonore passé minuit et à l'inverse d'aller parler avec ses voisins lorsqu'une gêne se produit. Je laisse à chacun le soin de poursuivre sa réflexion sur ces sujets d'actualité et du quotidien qui nous préoccupent.

Dans le même temps, nous apprenons à vivre avec le Covid, les contraintes sanitaires sont assouplies et la situation redevient presque normale avec le plaisir de se retrouver dans les manifestations estivales, les fêtes locales. Tout le monde est content de se retrouver

après cette longue parenthèse et cela fait du bien de se rassembler à nouveau, en particulier dans ce contexte énergétique et climatique préoccupant. Le comice qui s'est tenu sur la commune le 24 septembre en est une parfaite illustration.

La rentrée permet également de faire le point sur les réalisations communales. Nous avons décidé de renouveler les véhicules des services techniques devenus obsolètes et inadaptés : un camion benne d'occasion et un micro-tracteur avec chargeur ont ainsi été acquis. Les allées de boules ont été entièrement rénovées en interne. Je voudrais très sincèrement remercier Patrick, 2^{ème} adjoint et Raymond, agent technique qui ont réalisé ces travaux au cours de ce mois de septembre. Un grand merci à tous les deux.

Un gros dossier nous occupe depuis plusieurs mois et trouve aujourd'hui un début de réalisation, c'est celui du lotissement de Coz Pors. Les marchés de travaux de viabilisation ont été attribués cet été et les entreprises ont débuté les travaux fin août. Ce projet comporte 16 lots dans la continuité du bourg. L'achèvement des travaux est prévu pour le mois de décembre et la commercialisation pourra se faire à partir de janvier 2023.

Enfin, je vous annonce la prise de poste de notre nouvelle secrétaire de mairie, Sylvine REBOUX, qui a pris ses fonctions depuis le 16 août et qui arrive de Normandie. Je lui souhaite la bienvenue.

Bonne rentrée à toutes et à tous et bonne reprise de vos différentes activités professionnelles, personnelles, sportives et culturelles.

Jean-Baptiste LE VERRE



Conseil municipal du 16 mai 2022

1 – Présentation du document de valorisation financière et fiscale 2021 et diagnostic financier de territoire de Leff Armor Communauté

En préambule de la séance, M. le Maire présente le document de valorisation financière et fiscale 2021 transmis par les services du Trésor Public. Ce document présente un état des lieux rétrospectif et prospectif de la situation financière de la Commune avec des comparatifs de ratios de Communes de même strate démographique.

Dans le même temps, Leff Armor a confié une étude financière de territoire à Ressources Consultant Finances. Un premier diagnostic est présenté en séance.

Ces deux sujets n'appellent pas de délibération, il s'agit de présentation.

2 - Reversement d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur les zones d'activités

Monsieur le Maire rappelle la délibération 19-261 du 16 décembre 2019, par laquelle le conseil communautaire émettait un avis favorable sur le principe de reversement au profit de Leff Armor d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par chaque commune, sur les zones d'activités situées sur son territoire, pour toute nouvelle construction ou extension.

Les zones concernées étaient les zones économiques telles que définies au PLUiH, sur la base de l'année fiscale de référence 2018.

Il est proposé de confirmer ce principe, et de valider le projet de convention entre Leff Armor et les communes concernées afin d'autoriser le reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties issue des zones d'activités à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *accepte le reversement au profit de Leff Armor de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par la commune sur les zones d'activités situées sur son territoire pour toute nouvelle construction ou extension*
- *précise que les zones concernées sont les zones économiques telles que définies au PLUiH et que l'année fiscale de référence est l'année 2018 pour une effectivité en 2019*

- valide la convention telle que ci-annexée
- autorise M. le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3 - Reversement d'une partie de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités aménagées par Leff Armor

Monsieur le Maire rappelle la délibération 19-262 du 16 décembre 2019, par laquelle le conseil communautaire émettait un avis favorable sur le principe de reversement au profit de Leff Armor de la totalité de la taxe d'aménagement perçue par chaque commune, sur les zones d'activités communautaires aménagées par Leff Armor, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il est proposé de confirmer ce principe, et de valider le projet de convention entre Leff Armor et les communes concernées afin d'autoriser le reversement de 50% de la taxe d'aménagement issue des zones d'activités communautaires aménagées par Leff Armor à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre en œuvre le reversement au profit de Leff Armor de 50 % de la taxe d'aménagement perçue par la commune sur les zones d'activités communautaires aménagées par Leff Armor, à compter du 1^{er} janvier 2019
- valide la convention telle que ci-annexée
- autorise M. le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

4 - Approbation du rapport de la CLECT

La loi prévoit que lors du transfert de compétences communales à la Communauté de Communes, ces transferts doivent être valorisés de manière à neutraliser l'impact budgétaire du transfert. Le Code Général des Impôts (CGI) prévoit que cette neutralité est assurée par une diminution des Attributions de Compensation (AC) perçues ou versées par les Communes, à due concurrence des dépenses nettes liées aux compensations transférées. La CLECT est chargée d'évaluer les charges nettes transférées et ainsi assurer cette neutralité financière des transferts de compétences.

Pour les communautés à fiscalité professionnelle unique, les montants qui devront être remboursés au titre de la mise à disposition des services, pourront être imputés sur l'AC. Ainsi, lorsque la communauté verse une AC à la Commune, les frais liés aux services communs par la Commune à la Communauté, peuvent s'ajouter au versement de l'AC.

La CLECT s'est réunie en 2020 pour procéder à l'examen des charges transférées :

- Ajustement des abattements du PLUIH
- Participation contingent SDIS
- Subventions aux associations
- Prestations droit des sols

La CLECT ayant rendu ses conclusions le 22 février 2022 sur la nature et le montant des charges transférées consécutivement aux transferts, il est demandé à chaque conseil municipal des Communes membres de se prononcer sur le rapport conclusif de la CLECT et les montants de révision des AC des Communes qu'il propose. Le montant de l'AC révisée ne deviendra définitif que lorsque le rapport aura été approuvé par la majorité qualifiée des conseils municipaux des Communes membres.

Les incidences pour la Commune sont les suivantes :

- Attribution de compensation 2020 (subvention au Tennis Club de la Sapinière comprise : 984 €) = +12 178 €
- Contribution SDIS 2022 = - 11 094 €
- Cotisation ADS 2022 = - 3 187,74 €
- Ajustement cotisations ADS 2021 = + 340,01 €

Soit une attribution de compensation 2022 = - 1 763,72 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le rapport de la CLECT
- précise que le montant de 1 763,72 € sera versé en une seule fois à Leff Armor Communauté

5 - Droit de préemption vente NC Invest'Immo/ Nicolaizeau

M. le Maire informe l'assemblée de la DIA parvenue en Mairie le 19 avril dernier de Maître Vincent DEREL, pour un bien non bâti appartenant à NC Invest'Immo situé à Saint-Jean-Kerdaniel, lotissement de la Chapelle.

Le bien cédé comprend un terrain non bâti d'une superficie totale de 3 142 m², cadastré B 1146 et B 1150

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *décide de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant ce bien*
- *autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier*

6 - 40 ans du jumelage Bretagne-Bavière : prise en charge des frais de déplacement

La commune est jumelée avec 4 autres communes du territoire (Bringolo, Châtelaudren-Plouagat, Plélo et Plouvara) et la commune de Lenggries en Bavière. Les 40 ans du jumelage seront fêtés le week-end du 26 au 30 mai prochain à Lenggries. La commune sera représentée par Claudie Le Méhauté. Il est proposé de prendre en charge les frais de déplacement à hauteur de 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *décide de prendre en charge les frais de déplacement engagés par Mme Claudie LE MÉHAUTÉ pour se rendre à Lenggries pour les 40 ans du jumelage à hauteur de 300 €*
- *autorise M. le Maire à verser la somme correspondante à Mme Claudie LE MÉHAUTÉ*

7 - Espèces exotiques envahissantes : stratégie de lutte contre les frelons asiatiques

Par délibération 2021-26 Leff Armor Communauté décidait de mettre en place une stratégie territoriale de lutte contre les frelons asiatiques.

Il est proposé de reconduire cette stratégie en 2022, avec une implication conjointe du service environnement de Leff Armor, des mairies du territoire ainsi que de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22).

Il est proposé de maintenir une participation financière auprès de l'utilisateur impacté, plafonnée sur un coût d'intervention de 90 € TTC réparti comme suit :

- 1/3 mairie concernée ;
- 1/3 Leff Armor communauté ;
- 1/3 reste à charge usager concerné.

sous réserve de :

- La transmission de la facture acquittée d'une entreprise spécialisée (tamponnée par l'entreprise et la mairie)
- De l'identification avérée de l'espèce invasive ciblée
- Du retour dûment complété de la fiche de signalement du nid détruit

Il est proposé que Leff Armor verse un fonds de concours à la commune concernée par la destruction de nids. Conformément à la réglementation relative aux fonds de concours, les communes doivent prendre en charge a minima une somme équivalente à celle financée par l'EPCI. Il convient par ailleurs que les communes adoptent une délibération concordante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide de favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal, y compris sur les propriétés privées*
- *décide d'adhérer au dispositif proposé par Leff Armor Communauté en partenariat avec la FGDON 22*
- *sollicite le versement d'un fonds de concours à Leff Armor Communauté pour la destruction des nids de frelons asiatiques*
- *autorise M Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier*

Conseil municipal du 04 juillet 2022

1 - Lotissement de Coz Pors : attribution du marché et autorisation de signer

Le lotissement d'aménagement du Lotissement de Coz Pors doit faire l'objet d'un dépôt de permis d'aménager. Le projet de lotissement communal de Coz Pors prévu sur la parcelle section A 02 n°479 pour une contenance totale de 1ha 44a31ca et pour 16 lots à construire.

Le marché de travaux est prévu en 4 lots :

- Lot n°1 : terrassement, empièvements revêtement provisoire pour un montant estimatif de 99 500 € HT
- Lot n°2 : réseau d'eaux pluviales pour un montant estimatif de 38 500 € HT
- Lot n°3 : réseau d'eau potable pour un montant estimatif de 35 000 € HT
- Lot n°4 : aménagements paysagers, maçonnerie pour un montant estimatif de 25 000 € HT

La consultation est en cours depuis le 21 juin et jusqu'au 19 juillet à 12h00.

La voirie définitive d'un montant estimatif de 54 500 € HT sera réalisée lorsque la majorité des constructions sera réalisée et fera l'objet d'une consultation séparée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *donne délégation au Maire pour attribuer les marchés après avis de la CAO*
- *autorise M. le Maire à signer les marchés correspondants*

2 - Lotissement de Coz Pors : alimentation BT/EP et infrastructures de télécommunications

Suite à une étude du SDE22 concernant la desserte en électricité basse tension, éclairage public 1^{ère} et 2^{ème} phase et d'infrastructures de télécommunication du lotissement communal « Coz Pors » (16 lots) sur la commune, en application du règlement financier du SDE22 (20 décembre 2019) la commune étant qualifiée de « R100 » (caractère rural au sens du réseau électrique et contribue à la hauteur de 100% de la taxe TCCFE de son territoire) :

- le projet d'alimentation basse tension prévu à Saint-Jean-Kerdaniel, lotissement communal Coz Pors présenté par le syndicat d'énergie des Côtes d'Armor pour un montant de 48 000,00 € TTC. Notre commune ayant transféré la compétence de basse électricité au Syndicat d'énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen auquel se rapportera le dossier, notre participation financière s'élève à 18 518,00 €.

- le projet d'éclairage public prévu à Saint-Jean-Kerdaniel, lotissement communal Coz Pors présenté par le syndicat d'énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 9 700,00 € TTC (1^{ère} phase) et de 26 700,00 € TTC pour la 2^{ème} phase (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie). Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen auquel se rapportera le dossier, notre participation financière s'élève à 5 837,97 € (1^{ère} phase) et à 16 069,45 € (2^{ème} phase).

- le syndicat d'énergie s'occupera de la fourniture et de la pose du génie civil du réseau de communication électronique prévu à Saint-Jean-Kerdaniel, lotissement communal Coz Pors présenté par le Syndicat d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 21 700,00 € TTC. Notre commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage travaux infrastructures de communications électroniques au Syndicat d'énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen auquel se rapportera le dossier, notre participation

financière s'élève à 14 734,57 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *accepte le reversement au profit du Syndicat d'Énergie des Côtes d'Armor pour le projet d'alimentation basse tension pour le lotissement communal « Coz Pors » la somme de 18 518,00€*
- *accepte le reversement au profit du Syndicat d'Énergie des Côtes d'Armor pour le projet d'éclairage public pour le lotissement communal « Coz Pors » la somme de 5 837,7 € pour la phase 1 et 16 069,45 € pour la phase 2*
- *accepte le reversement au profit du Syndicat d'Énergie des Côtes d'Armor pour la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique prévu pour le lotissement communal « Coz Pors » la somme de 14 734,57 €*
- *autorise M Le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération*

3 - Participation forfait scolaire Châtelaudren-Plouagat

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par la commune de Châtelaudren-Plouagat concernant la participation aux frais de fonctionnement des élèves habitant la commune de Saint-Jean-Kerdaniel et scolarisés dans les écoles pour 2021-2022.

Monsieur le Maire précise que le coût moyen départemental pour l'année scolaire 2020-2021 est de :

- Pour un élève de maternelle : 1 406.06 €
- Pour un élève d'élémentaire : 452,30 €

A savoir que cette demande concerne 1 élève de maternelle et 3 élèves de primaire en classe bilingue à l'école publique de Châtelaudren-Plouagat pour un montant de 2 481,79 € :

- coût moyen de 1 661,80€ par élève de maternelle bilingue
- coût moyen de 273,33€ par élève de primaire bilingue

Et 16 élèves de maternelle à l'école publique de Châtelaudren-Plouagat pour un montant de 19 952,96 € et 30 élèves de primaire à l'école publique de Châtelaudren-Plouagat pour un montant de 10 007,40€ :

- coût moyen de 1 247,06 € par élève de maternelle
- coût moyen de 333,58 € par élève de primaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide de participer à hauteur de 273,33 € par enfant de primaire en classe bilingue et 1 661,80 € par enfant de maternelle en classe bilingue aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2021-2022, soit 2 481,79 €*
- *décide de participer à hauteur de 333,58 € par enfant de primaire et 1 247,06 € par enfant de maternelle aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2021-2022, soit 29 960,36 €*
- *autorise M. Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier*

4 - Financement des clés USB pour les élèves de CM2 Châtelaudren-Plouagat

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande du Maire de Châtelaudren-Plouagat quant à la participation de la commune pour l'achat de clé USB estampillée « écoles de PLOUAGAT » remise à chaque élève de CM2 pour son entrée en 6ème au collège.

Cette demande concerne 10 élèves pour un montant de 8,77 € par enfant soit un total de 87,70 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *accepte de financer les clés USB pour les élèves de CM2 domiciliés sur la commune pour un montant de 8,77€ par enfant soit un total de 87,70€*
- *autorise M. Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier*

5 - Vente de fioul : fixation du prix

Suite au changement de la cuve à fioul des ateliers communaux, il convient de vider l'ancienne cuve et de vendre le fioul.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix du fioul qui est en vente à un euro le litre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- *décide de fixer le prix du litre de fioul à un euro*
- *autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier*

6 - Acquisition de cônes de signalisation temporaire

Monsieur le Maire propose l'achat de 6 cônes de signalisation temporaire. Le devis fait auprès de la société LACROIX estime le coût de l'achat à 162,53 TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- *approuve l'acquisition de 6 cônes de signalisation temporaire conformément au descriptif ci-avant et pour un montant total de 162,53 € TTC*
- *autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier*

7 - Délégation au maire du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal lui donne par délégation la possibilité en tout ou partie, et pour la durée de son mandat ou temporairement, d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal (Article L2122-22 du CGCT : délégations de pouvoir).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *Autorise M. le Maire à avoir une délégation pour exercer les droits de préemption urbain aux mois de juillet et août 2022*
- *Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier*

8 - Désignation des élus dans les commissions intercommunales

Madame Sylvie LE COQUIL a démissionné de sa fonction de conseillère municipale le 25 mai 2022 (date de réception de la démission) et par voie de conséquence de sa fonction à la commission petite enfance/ enfance-jeunesse-animation en tant que titulaire, et à la commission développement économique en tant que suppléante.

Le conseil municipal doit alors désigner des élus dans ces commissions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Désigne Madame Marine SALAUN, membre de la commission petite enfance/ enfance-jeunesse-animation en tant que titulaire et Madame Laure AUREGAN en qualité de suppléante*
- *Désigne Monsieur Yoann MOTTAIS, membre de la commission développement économique en tant que suppléant*

9 - Convention de partenariat repas-travaux avec les chantiers de Leff Armor

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de partenariat avec les chantiers Leff Armor : pour toute sollicitation des communes pour des travaux d'entretien d'espaces verts ou de restauration de petit patrimoine bâti, les repas des agents des chantiers Leff Armor sont à la charge de la commune.

La présente convention prend effet au jour de la signature pour une durée de 1 an reconductible.

La demande doit être réalisée par mail auprès de Leff Armor, qui à réception organisera une rencontre avec l'encadrant technique pour déterminer la durée d'intervention.

Le montant des repas s'élève à 5,50 € par agent (10 personnes maximum).

Leff Armor transmettra la facture à la commune.

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet, au préalable, d'une demande écrite de la part de Leff Armor à la commune ou de la commune à Leff Armor.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de prendre en charge les frais de repas à hauteur de 5,50 € par agent
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
- Autorise M. le Maire à signer la convention partenariat repas-chantier Leff Armor

10 - Demande de subvention au titre des amendes de police- Saint-Guignan

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Aménagement et sécurisation de la traversée de Saint Guignan (RD 65) : les travaux permettent d'assurer la réfection complète de la traversée de Saint-Guignan (RD en agglomération), en y intégrant la circulation des piétons et la gestion des eaux pluviales ; d'assurer le cheminement sécurisé des piétons et des cyclistes sur toute la longueur de la rue, et l'implantation adaptée des arrêts de bus, en conformité avec les normes d'accessibilité et de contribuer à réduire la vitesse des usagers de la route,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

11 - Vente du tracteur

M. le Maire précise que l'ancien tracteur n'est plus adapté et qu'il convient de le vendre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'autoriser la vente de ce bien au prix de cession de 4 000 € TTC à Monsieur COCGUEN Christophe, MOTOCULTURE DU LEFF à Châtaudren-Plouagat.

Ce montant sera imputé à l'article 775 du budget communal. La sortie de ce bien du patrimoine de la commune pour motif « cession à titre onéreux sur bien déjà amorti ».

12 - Revalorisation des loyers

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir le montant des loyers des logements communaux, en fonction de la variation annuelle de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) du 4^{ème} trimestre de l'année précédant l'année de révision :

- IRL du 4^{ème} trimestre 2021 : 132,62
- IRL du 4^{ème} trimestre 2020 : 130,52

Soit une variation annuelle de + 1,02% (132,62/130,52)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à jour les montants des loyers des logements communaux à compter du 1^{er} juillet 2022 :

Locataire	Loyer au 01/07/2021	Loyer au 01/07/2022
Mme Céline THIEULLEN	372,85 €	376,65 €
M. Alex BENITEZ	239,48 €	241,92 €
M. Christophe CABEC	349,99 €	353,56 €

13 - Participation garderie 2022-2023 à la commune de Châtaudren-Plouagat

M. le Maire rend compte à l'assemblée de la demande, formulée par la commune de Châtaudren-Plouagat en vue de modifier la convention signée le 17 septembre 2018 fixant les conditions de versement d'aide financière, à la commune de Châtaudren-Plouagat, pour l'accueil périscolaire des élèves habitant la commune de Saint-Jean-Kerdaniel et scolarisés dans les écoles de Châtaudren-Plouagat.

Une nouvelle convention « globale » est proposée pour 2021-2022 afin de ne pas avoir à établir d'avenant tous les ans, lors de la modification annuelle des tarifs : la délibération de la commune de Châtaudren-Plouagat qui décide des nouveaux tarifs ainsi qu'un tableau récapitulatif avec les tarifs et le nombre d'enfants, seront communiqués à Saint-Jean-Kerdaniel pour le règlement, avant émission du titre.

L'article 3 de cette nouvelle convention stipule que « La commune de Saint-Jean-Kerdaniel accepte de verser à la commune de Châtaudren-Plouagat une participation financière correspondant à la différence entre le tarif « enfant commune » et le tarif « enfant hors-commune » : dans sa séance du 3 juin 2022, le conseil municipal de Châtaudren-Plouagat a voté les tarifs de garderie 2022-2023 selon le coefficient familial, tels que définis dans le tableau ci-dessous :

Coefficient familial	Prix du 1/4h enfant Châtaudren-Plouagat	Prix du 1/4h enfant hors commune	Participation de la commune de Saint-Jean-Kerdaniel
QF ≤ 575	0,22 €	0,28 €	0,06 €
575 < QF ≤ 1 060	0,42 €	0,57 €	0,15 €
1 060 < QF ≤ 1 323	0,50 €	0,68 €	0,18 €
QF > 1 323	0,56 €	0,84 €	0,28 €
Dépassement horaire	6,00 € par 1/4 h entamé		0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la délibération de la commune de Châtaudren-Plouagat fixant les nouveaux tarifs de garderie 2022-2023 pour les élèves habitant la commune de Saint-Jean-Kerdaniel et scolarisés dans les écoles de Châtaudren-Plouagat à compter de la rentrée de septembre 2022.

14 - Participation cantine 2022-2023 à la commune de Châtaudren-Plouagat

M. le Maire rend compte à l'assemblée de la demande en date du 14 avril 2022, formulée par la commune de Châtaudren-Plouagat d'une participation aux frais de restauration et de la mise en place d'une tarification sociale au restaurant scolaire.

Une nouvelle convention « globale » a été mise en place en 2021-2022 afin de ne pas avoir à établir d'avenant tous les ans, lors de la modification annuelle des tarifs : la délibération de la commune de Châtaudren-Plouagat qui décide des nouveaux tarifs ainsi qu'un tableau récapitulatif avec les tarifs et le nombre d'enfants, seront communiqués à Saint-Jean-Kerdaniel pour le règlement, avant émission du titre.

L'article 3 de cette nouvelle convention stipule que « La commune de Saint-Jean-Kerdaniel accepte de verser à la commune de Châtaudren-Plouagat une participation financière correspondant à la différence entre le tarif « enfant commune » et le tarif « enfant hors-commune » : dans sa séance du 3 juin dernier, le conseil municipal de Châtaudren-Plouagat a voté les tarifs de cantine 2022-2023, soit 2,85 € ou 2,95 € (selon le quotient familial) pour les « enfants commune » et 4,30 € ou 4,50 € (selon le quotient familial) pour les « enfants hors-commune ». Ainsi, la commune de Saint-Jean-Kerdaniel s'engagerait à verser une participation de 1,45 € ou 1,55 € (selon le quotient familial) par repas à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022.

M. le Maire rappelle que la participation de la commune de Saint-Jean Kerdaniel permet de facturer le prix du repas aux familles sur la même base que celles des enfants de Châtaudren-Plouagat. En cas de refus de la commune de Saint-Jean-Kerdaniel, ce sont les familles qui paieraient le surplus pour les repas pris de manière régulière ou occasionnelle.

Coefficient familial	Tarif repas enfant de la commune	Tarif repas enfant hors commune	Participation de la commune de Saint-Jean-Kerdaniel
QF ≤ 900	1,00 €	1,00 €	/
900 < QF ≤ 1 300	2,85 €	4,30 €	1,45 €
QF > 1 300	2,95 €	4,50 €	1,55 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *Prend acte de la délibération de la commune de Châtelaudren-Plouagat fixant les nouveaux tarifs de cantine 2022-2023 et portant ainsi la participation de la commune à 1,45 € ou 1,55 € (selon le quotient familial) par repas pris de manière régulière par les élèves habitant la commune de Saint-Jean-Kerdaniel et scolarisés dans les écoles de Châtelaudren-Plouagat à compter de la rentrée de septembre 2022*
- *Décide de maintenir le tarif à 1,25 € le repas aux communes de Plélo et du Merzer. Pour Châtelaudren-Plouagat et Le Merzer, la commune effectuera deux versements (sur présentation d'un état de présence et émission d'un titre de recette en juillet et en janvier de chaque année). Pour Plélo, une participation sera directement versée aux familles en juillet et en janvier de chaque année, sur présentation de factures visées par la commune*



Conseil municipal du 22 août 2022

1 - Acquisition foncière : régularisation du cimetière

A la fin des années 80, le cimetière communal a été agrandi et un parking réalisé à l'est de l'Eglise communale. Ces travaux ont été réalisés sur la parcelle cadastrée section A n°133 propriété du Groupement Forestier. La cession de l'emprise foncière n'a jamais été régularisée et il convient de formaliser les éléments. Un géomètre expert doit être mandaté en préalable du Notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *Décide de régulariser l'emprise foncière du cimetière et du parking communal au prix d'1 euro symbolique, frais de bornage et de notaire à la charge de la Commune*
- *Mandate Me Vincent DEREL, Notaire à Châtelaudren-Plouagat afin d'établir l'acte*
- *Autorise M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir avec le Groupement Forestier*
- *Mandate M. le Maire pour solliciter un géomètre expert et établir l'ensemble des formalités nécessaires à cette régularisation d'emprise foncière*

2 - Acquisition foncière : aménagement de voirie et arrêt de bus à Kerdern

Par délibération du 21 juin 2022, le conseil communautaire de Leff Armor Communauté a acté la cession de la parcelle cadastrée section B 1097 d'une superficie de 136 m² située à Kerdern en bordure de la ZAE de Coat au profit de la commune.

Cette cession est consentie à l'Euro symbolique, frais de bornage et de notaire en sus. Cette emprise sera affectée à l'aménagement de la voirie et d'un arrêt de bus en bordure de la RD 65.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *Accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n° 1097 appartenant à Leff Armor Communauté moyennant le prix d'1 Euro symbolique*
- *Autorise M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir avec Leff Armor Communauté*

3 - Nouvelles modalités de conservation des actes

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage
- soit par publication sur papier
- soit par publication sous forme électronique

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin, d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

4 - Contrat groupe assurances statutaires

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CDG 22) a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Ce contrat a pour objet de regrouper des collectivités territoriales et des établissements publics à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La commune, soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances, peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22.

Le mandat donné au Centre de Gestion des Côtes d'Armor par la présente délibération permet à la collectivité/l'établissement public d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe.

La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement des articles L.2113-6 et L.2113-7, des articles L.2124-1 et suivants, des articles R.2124-1 et suivants, des articles R.2161-1 et suivants, R.2162-1 et suivants du Code de la Commande publique, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2023*
- *Prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2024*

5 - Contrat départemental de territoire 2022-2027

M. le Maire informe le conseil municipal de la mise en place par le Département des « Contrats Départementaux de Territoire » (CDT) pour la période 2022-2027.

A l'occasion des différents temps d'échanges organisés par les Maisons du Département sur les territoires de février à avril dernier, le Département des Côtes d'Armor a rappelé sa volonté d'engager une nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2022-2027, afin de poursuivre et renforcer la solidarité et le lien avec les communes et répondre aux besoins des costarmori-

cains. Ce nouveau cadre contractuel répond aux objectifs suivants :

- Soutenir équitablement l'ensemble du territoire costarmoricain
- Améliorer la visibilité de l'action départementale et des investissements réalisés sur les territoires
- Soutenir les communes "rurales"
- Favoriser/Valoriser la mutualisation des projets structurants
- Garantir/assurer la cohérence des politiques en faveur de la transition écologique et énergétique sur l'ensemble du territoire départemental dans un cadre administratif qui se veut souple et simple, et se traduit notamment par un accompagnement renforcé de la ruralité, des territoires les plus fragiles et l'adaptation des enveloppes réparties selon trois « groupes » de communes identifiés :
Groupe 1 « rural »1 avec 25 M€, Groupe 2 « rurbain » avec 16 M€, Groupe 3 « urbain » avec 9 M€.

Les « enveloppes » ainsi destinées aux communes sont réparties selon 3 dimensions : la « fragilité sociale » ; les « capacités d'intervention des communes » ; les « capacités des écosystèmes naturels » et 6 critères (insuffisance du revenu médian ; potentiel fiscal, effort fiscal, insuffisance de densité ; flux de stockage de Co2, importance des terres agricoles) permettant de prendre en compte les spécificités et capacités de chaque territoire.

L'enveloppe ainsi déterminée pour notre commune s'élève à 75 497 € HT.

Nous pourrions mobiliser cette enveloppe, suivant le rythme et la maturité de nos projets, sur la période 2022 à 2027 et selon les modalités administratives et financières précisées dans le règlement d'intervention (annexe 1 du CDT 2022-2027) avec la condition préalable, pour la 1^{ère} demande de financement départemental, d'avoir soldé l'ensemble des opérations soutenues dans le cadre du Plan départemental de relance 2020-21.

Le taux d'autofinancement minimum sollicité pour chaque projet est fixé à 30 %.

Un seuil « plancher » de subvention, adapté aux spécificités des communes est fixé comme suit :

Taille (population DGF 2021) commune	Montant minimum de subventions
Communes < 2 000 habitants	10 000 €
2000 habitants < Communes < 7 500 habitants	20 000 €
Communes > 7 500 habitants	50 000 €

L'assemblée est invitée à prendre connaissance de l'ensemble des documents ci-annexés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *Approuve les termes et modalités du « contrat départemental de territoire 2022-2027 » et ses annexes (n°1 : règlement d'intervention, n°2 : Charte départementale de visibilité) fixant le montant de l'enveloppe plafonnée de la commune à 75 497 € HT pour la durée du contrat*
- *Autorise M. le Maire ou son représentant à signer le « contrat départemental de territoire 2022-2027 » ainsi que tout acte s'y rapportant*

6 - Refacturation de la TEOM aux locataires des logements communaux

A compter du 1^{er} janvier 2023, la fiscalité des déchets est modifiée sur le territoire de Leff Armor Communauté. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est généralisée et la redevance supprimée. La TEOM est calculée sur la taxe foncière des propriétés bâties et de ce fait facturée aux propriétaires, qui ont la faculté de la refacturer à leurs locataires.

La commune, propriétaire de 3 logements situés aux numéros, 20, 22 et 24 le bourg, est concernée par ce dispositif et il est proposé de refacturer la TEOM aux occupants de ces logements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *Décide de refacturer la TEOM aux occupants des logements communaux à partir du 1^{er} janvier 2023*
- *Autorise M. le Maire à signer l'avenant aux baux en cours le cas échéant et tout document relatif à l'exécution des présentes*



Association Bretagne-Bavière - 1981-2021.

Le 40^{ème} anniversaire du comité fêté à Lenggries !

Jeudi 26 mai 2022

Avec une année de retard, sous le ciel breton hésitant entre pluie et soleil, les Bretons répondent à l'invitation de leurs amis Bavarois en prenant place dans le bus qui les emmène prendre le train, direction Munich. Pour ce 40^{ème} anniversaire, la délégation est composée de 50 membres du comité : des adhérents du comité, des représentants de chacune des communes jumelées, des responsables d'associations partenaires et un couple de musiciens.

Après quelques heures de voyage, 4 trains et quelques pas de danse exécutés sur le quai de la Gare de Stuttgart, c'est par le BOB, (train régional bavarois) et sous le soleil et le ciel « Blau-Weiss » bavarois, que le groupe arrive à Lenggries... Sur le quai, les accolades, les embrassades et les rires placent d'emblée ce séjour sous de bons auspices !



Vendredi 27 mai 2022 – Visite des nouvelles installations de Lenggries

Après une soirée en famille, les Bretons accompagnés de leurs hôtes se retrouvent devant l'office de tourisme, point de départ de la journée. Au programme : présentation des nouvelles installations de Lenggries dans la nouvelle salle du conseil municipal (situé dans l'ancien Hôtel Post) et visite de ces installations au cœur de la ville.

Le maire adjoint, Franz Schöttl et les responsables des services techniques de Lenggries ont présenté la rénovation de l'ancien hôtel Post en un lieu où on trouve à la fois un jardin d'enfants, la salle du conseil municipal (la salle historique étant trop petite pour accueillir le nouveau conseil), des bureaux et des appartements en location. Ils ont ensuite décrit deux chantiers majeurs réalisés sur Lenggries ces dernières années : la création d'une nouvelle centrale thermique (associant copeaux de bois et gaz et alimentant le complexe scolaire, la mairie, l'office du tourisme, l'ancien hôtel Post, l'Alpenfestsaal et la bibliothèque via un réseau de chauffage urbain) et le système de protection contre les inondations au Lahngraben.

Le groupe a ensuite visité ces installations, occasion de découvrir ou redécouvrir Lenggries. La balade s'est terminée à la caserne de pompiers où Bretons et Bavarois ont déjeuné ensemble (après avoir testé la grande échelle !). Les responsables des pompiers ont présenté leurs installations et rappelé les liens les unissant avec les pompiers bretons.

Après un arrêt au pont des Bretons symbolisant, l'amitié entre nos deux régions, le groupe s'est rendu au pied du Brauneck, le sommet surplombant Lenggries.

Randonnée et nuit en refuge

Moment fort du séjour... la soirée en refuge. Pour certains, l'ascension s'est faite en téléphérique, pour d'autres en marchant. Vue panoramique exceptionnelle... Chacun a pu apprécier à sa façon les joies de la montagne... Soirée conviviale qui mêle retrouvailles, rencontres et partage des traditions... Entre danses bretonnes et Weissbier, (breuvage qui a d'ailleurs fait l'unanimité pendant le séjour !), la soirée s'est prolongée tard sous le ciel étoilé de Lenggries.

Samedi 28 mai 2022 – les festivités officielles

16h, lancement des festivités pour célébrer le 40^{ème} anniversaire de la charte du jumelage. Tout le monde est là, Bretons, Bavarois et Bretons en tenue bavaroise... Après la signature du livre d'or devant la mairie, Bretons et Bavarois se sont dirigés vers la place de l'église en procession, derrière le Blaskapelle. Le Bro Gozh, l'hymne bavarois Lied der Bayern et l'hymne européen ont ponctué les discours des 5 maires bretons et du maire de Lenggries. Stefan Klaffenbacher, le maire de Lenggries, a évoqué avec enthousiasme les relations réciproques qu'entretiennent Bretons et Bavarois depuis plus de 40ans maintenant « Malgré les obstacles linguistiques et la distance qui les séparent, nos deux peuples continuent à organiser régulièrement des échanges et sont convaincus de la grande valeur de ce jumelage, notamment dans cette période politique agitée en Europe. »

La soirée de gala s'est déroulée dans une très bonne ambiance entre repas, discours, remise de cadeaux et animation par des musiciens bretons et bavaoïs et les danseurs...

La soirée s'est terminée joyeusement, tard dans la nuit. Cette journée a été riche en émotions pour tous les participants et en particulier pour les nouveaux membres qui ont pu prendre la mesure de la valeur de notre jumelage dans le contexte tendu d'une Europe "chahutée".



Dimanche 29 mai 2022 – Escapade à Eng



Pour le dernier jour ensemble, les Bretons et leurs hôtes ont passé une journée au cœur des montagnes bavaoïses, dans le village de Eng. L'Almdorf est situé à 1 250 m d'altitude, au milieu de la plus grande réserve naturelle des Alpes calcaires du nord la réserve naturelle du Karwendel au Tyrol.

Lundi 30 mai 2022 – retour en Bretagne

Après une dernière soirée ensemble, sur le quai de la gare de Lenggries, tous voudraient retarder le départ pour la Bretagne : la chaleur de l'accueil et la symbiose des deux groupes invitent les uns et les autres à se promettre de se revoir bien vite en Bretagne !



En tant qu'élue et représentant la commune de SAINT- JEAN-KERDANIEL, j'ai eu l'honneur d'avoir pu participer au 40ème anniversaire du jumelage BRETAGNE BAVIERE, afin de fêter l'évènement. Nous avons eu un accueil très chaleureux dès notre arrivée et tout au long de notre séjour. Celui-ci fut très intense avec de nombreuses visites dans cette charmante région verdoyante de Bavière. Certains ont revu des amis de longue date, tandis que d'autres ont créé de nouvelles amitiés au delà des frontières. Le temps fort a été la journée officielle avec signature du livre d'or avec procession, dépôt de gerbe au monument aux morts avec les hymnes breton, bavaoïs et européen.

Ces 4 jours ont été très riches en émotion, et j'ai ressenti ce lien très fort entre nos 2 pays. La rencontre est donc une fois de plus la preuve que l'œuvre du père KERHOAS et des autres fondateurs du jumelage est dûment poursuivie et n'est pas prête de s'arrêter. Alors, chacun attend avec impatience la venue des bavaoïs en 2023 afin de fêter comme il se doit cette belle union.

Claudie LE MEHAUTE



De magnifiques sculptures réalisées par Gottfried Brenner, sculpteur à Lenggries et installées sur la commune (Claudia et Didier Kergus).



Contacts

Catherine Corbel (Présidente) 06 08 93 09 77

Aurélie Caro (Vice-Présidente) 06 61 59 01 63

Assobretagnebaviere@outlook.fr

Stéphane BARBIER

Nouveau lotissement : début des travaux

La commune poursuit son développement urbain en concrétisant son projet de nouveau lotissement : dénommé « Coz Pors », il est situé dans le bourg, derrière les bâtiments des services techniques, à proximité du boudodrome et de l'aire de jeux.

Les autorisations administratives obtenues, les travaux de terrassement ont pu démarrer dès le début du mois de septembre, sous la surveillance des élus assistés du bureau d'études et maître d'œuvre, le cabinet « ING CONCEPT ».

Ainsi, le « piquetage » du terrain a été réalisé à la fin du mois d'août pour matérialiser les limites extérieures du lotissement, l'emprise de la future voirie et l'entrée de chaque lot. Puis l'entreprise « RAULT » a débuté les travaux de terrassement en creusant le terrain pour effectuer le tracé de toutes les voies de circulation à l'intérieur du lotissement ainsi que les places de stationnement des véhicules des futurs propriétaires. Une partie de la terre a été utilisée sur place pour créer un talus en limite de propriété.



La phase suivante est celle de l'empierrement de ces différentes zones creusées, le tout prenant environ deux semaines. Elle précède la réalisation du réseau des eaux pluviales qui devrait durer trois semaines.

Ensuite, c'est l'entreprise « LE DÛ » qui interviendra pour la confection des réseaux électrique et téléphonique, pendant une durée prévue de trois semaines également. L'entreprise « RAULT » prendra alors le relais pour finaliser l'empierrement et poser les longrines...



Pendant toute la durée des travaux, à la demande des élus, il a été convenu que, pour des raisons de sécurité et de réduction des nuisances, un sens unique de circulation des véhicules et engins de chantier serait mis en place : entrée par le « bas du bourg » et sortie par la route de « Pors Moign ».

Si tout se déroule sans encombre, les travaux de viabilisation de ce futur lotissement devraient être achevés vers la mi-décembre, pour une commercialisation dès le début de l'année 2023.



Espérons que la météo soit clémente pour nous permettre de respecter les délais fixés !

**Ouverture de la
vente des parcelles
début 2023**

Un nouveau tracteur pour le service technique

La commune poursuit son programme d'amélioration de ses équipements municipaux pour gagner en efficacité et, en même temps, pour offrir de bonnes conditions de travail à son personnel.

Ainsi, en dernier lieu, pour faire face, d'une part, à la vétusté du matériel utilisé par Raymond, employé communal en charge de l'entretien des bâtiments et des espaces verts, et, d'autre part, à l'augmentation de sa charge de travail, il a été décidé d'acquérir un nouveau tracteur.

En effet, dans le cadre d'une révision globale des outils et du matériel du service technique, il est apparu opportun de réaliser une telle acquisition. Il s'agit d'un « micro-tracteur » de marque ISEKI, véhicule neuf plus maniable et plus performant que l'ancien tracteur : il est équipé d'un chargeur et d'un broyeur d'accotement. Cet achat a été habilement négocié par Patrick BOURBLANC, 2^{ème} adjoint, pour un montant tout compris de 41 454 € TTC – l'ancien tracteur de la commune ayant été vendu pour la somme de 4 000 € TTC.



La livraison, attendue pour le début de l'année 2022, a été différée plusieurs fois en raison du manque de certains composants, devenus difficiles à trouver du fait de l'arrêt de la production lié à la pandémie de la covid-19. Elle n'a donc eu lieu qu'au milieu du mois de mai dernier.

Mais la tâche de Raymond, qui apprécie beaucoup son nouvel outil de travail, se trouve désormais grandement facilitée, notamment pour la tonte des pelouses (voir la photo jointe) ou le transport de son matériel...



Rénovation des allées de boules couvertes (Raymond/Patrick)



Effacement des réseaux à Pors Moign (entreprise Le Du)



Après 2 années sans pardon pour cause de crise sanitaire, la tradition a pu reprendre ses droits et l'édition 2022 de la Saint Jean a eu lieu le samedi 25 juin.

Cette année c'est le thème de l'Irlande qui a été choisi par les bénévoles du comité des fêtes.

La préparation du repas irlandais a commencé tôt le matin pour pouvoir servir les nombreux convives le soir.

Pendant ce temps, une équipe s'affairait pour monter le bûcher du tantad avec Gilbert à la manœuvre sous la houlette de François qui supervise les opérations.



En début d'après-midi, ce sont les boulistes qui ont pris possession des allées pour un concours en doublettes.



25 juin
Saint-Jean 2022

Repas et soirée musicale
irlandaise (boulodrome)
avec le duo Larivain-Peron
Feu de la Saint-Jean
A partir de 19h30 (repas à emporter à 19h)

13€ sur résa avant le 19/06
15€ sur place
5€ moins de 10 ans

14h : concours de boules en doublettes
La boule du leff Brungoloise

Infos & réservations : 06-88-31-76-36
comitesaintjeanerdaniel@gmail.com

Le duo Larivain-Peron a animé musicalement toute cette soirée au son de leur biniou bombarde pour le plaisir de tous.



Plus d'une centaine de repas ont été servis et les bénévoles n'ont pas chômé pour assurer le succès de ce pardon.

Cette belle journée ensoleillée de fin de

printemps a été conclue par l'allumage du traditionnel tantad avant de laisser place aux danseurs sur la piste.

C'est une équipe de bénévoles fortement renouvelée qui a assuré avec brio cette

manifestation.

On a pu ressentir l'envie de se retrouver après des années difficiles entrecoupées de confinements. Merci aux nombreux participants d'avoir répondu présent. Rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine avec un nouveau thème surprise...



A noter sur vos tablettes : le goûter de Noël le dimanche 11 décembre

Stéphane BARBIER

Journée citoyenne

La journée citoyenne a eu lieu le dimanche 15 mai. Une double proposition à destination des habitants qui ont su s'en saisir et profiter de cette belle journée.



Journée Citoyenne
Dimanche 15 mai 2022

10h-12h : initiation aux gestes qui sauvent par les pompiers du SDIS22 offerte par la commune. Ouvert à tous les habitants. Nombre de places limité, inscription requise (mairie). RDV à la salle des fêtes.

10h-12h : nettoignons la nature. Ensemble, en famille ou entre amis, nettoignons la nature. RDV au boulodrome avec vos gants et vos gilets de signalisation, sacs de collecte fournis par la commune.



12h : verre de l'amitié offert par la commune
Pique-nique au boulodrome ouvert à tous. RDV avec vos grillades et votre pique-nique (barbecues à disposition).

En effet cette journée de mai avait été choisie par la Municipalité pour une double initiative citoyenne : une formation aux gestes de premiers secours et une balade nettoyage dans les chemins de la commune. Petits et grands se sont mobilisés pour la première journée de ce type sur Saint-Jean.

Tout d'abord une initiation aux gestes de premiers secours était proposée. 12 personnes ont donc été formées aux gestes qui sauvent par un moniteur du SDIS22. Elles se sont vues remettre un diplôme à l'issue de cette session. Ce sont 12 nouvelles personnes qui seront capables de prodiguer les premiers gestes en attendant les secours et l'on sait bien que ces premiers instants sont les plus importants. Les personnes qui ont participé et qui souhaiteraient poursuivre sur une formation plus complète de secourisme peuvent contacter la Mairie pour les modalités et pour une participation de la commune. A noter que tous les frais ont été pris en charge par la commune.



Pendant ce temps, une autre activité était proposée, à savoir le nettoyage des chemins de la commune. Plusieurs équipes se sont donc formées pour parcourir les chemins avoisinants et collecter les déchets trouvés. Armés de gants et de sacs à déchets, la récolte a (malheureusement) été fructueuse. Néanmoins ce sont autant de déchets qui ne seront plus dans la nature.



Pour finir, tous les participants se sont retrouvés à proximité de l'aire de jeux enfants pour un pique-nique en commun. Un verre de l'amitié a été offert à tous puis les barbecues installés à cet effet ont accueilli les grillades des participants. Le repas s'est poursuivi dans la bonne humeur une bonne partie de l'après-midi. Merci à tous les participants qui ont su répondre à notre initiative et se mobiliser pour ces causes qui nous concernent tous.



Stéphane BARBIER

Dans cette édition, rencontre avec un couple de Kerdaniélais passionnés de voitures... à pédales ! Un loisirs et un sport complètement dans l'air du temps.



Gwendoline HENRY et Benoît VIVIEN sont tombés très jeunes dans le bain de cette discipline originale et peu connue, mêlant à la fois la compétition sportive et la convivialité. Enfants, ils ont chacun de leur côté assisté à des courses de voitures pas comme les autres. Attention, pas question ici de caisse à savon mais bien de voitures à pédales engagées dans un championnat, français ou européen. Ce sont de véritables sportifs aguerris qui pilotent ces engins à la force des jambes. Originalité supplémentaire, les véhicules sont décorés sur un thème et leurs pilotes sont également costumés.

Benoît pratique régulièrement la discipline depuis plus de 10 ans tout en conciliant sa vie professionnelle et familiale. Ainsi il participe à environ un tiers des 20 épreuves de la saison entre avril et septembre à travers toute la France. Chaque épreuve dure environ 2,5 h sur un circuit d'environ 1 km. Il a également participé plusieurs fois aux 24h de la discipline remportant plusieurs fois le titre en 2013, 2020 et 2022 (en vitesse pure ou en combiné vitesse+look). La vitesse de ces engins peut atteindre 40 km/h et nécessite donc un vrai talent de pilotage ainsi qu'une excellente condition physique.

De son côté, Gwendoline a décroché le titre de championne d'Europe junior en catégorie look il y a quelques années.



C'est évidemment sur une manche du championnat qu'ils se sont rencontrés et ont débuté leur histoire commune.

A n'en pas douter, leurs 2 jeunes filles sauront prendre la brillante relève de leurs parents.

Deux manches du championnat de France se sont déroulés localement cet été, à Lanvollon et à Plélo. Bientôt une épreuve organisée sur la commune ?

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de la Fédération des Clubs de Voitures à Pédales : <http://www.ffcvp.com>



Les recettes de Mam' Michelle

Ces recettes sont offertes par Michelle Olivier

Canard aux pêches

Ingrédients

- ♦ 1 canette de 1,5kg/2 kg (6 personnes)
- ♦ 1 càs d'huile
- ♦ 20g de beurre + 20g
- ♦ 1 oignon
- ♦ 1 carotte
- ♦ 1 càs de farine
- ♦ 1 verre vin blanc
- ♦ 1 bouillon de volaille
- ♦ Sel, poivre, bouquet garni
- ♦ 1 càs de cognac
- ♦ 1 boîte de pêches

Réalisation

- ♦ Dans une cocotte, mettre l'huile et les 20g de beurre et faire dorer la viande côté peau d'abord
 - ♦ Retirer la viande et faire la sauce
 - ♦ Remettre 20g de beurre dans la cocotte. Faire rissoler l'oignon et la carotte en petits dés
 - ♦ Saupoudrer d'une cuillère à soupe de farine
 - ♦ Mélanger et laisser dorer
 - ♦ Déglacer avec 1 verre de vin blanc sec, autant d'eau et le bouillon de volaille
 - ♦ Remuer jusqu'à ébullition
 - ♦ Remettre la viande dans la cocotte, le sel, le poivre, et le bouquet garni
 - ♦ Couvrir et laisser mijoter doucement environ 1h
 - ♦ 10mn avant de servir, ajouter les pêches pour les chauffer
- Ce plat peut être préparé la veille et réchauffé tout doucement



Magret de canard au miel épicé

Ingrédients

- ♦ 1 magret de canard pour 2 pers
- ♦ 1 pincée de 4 épices
- ♦ Curry, sel, poivre
- ♦ 2 càs de miel
- ♦ 1/2 sachet de soupe à l'oignon
- ♦ 35 cl de jus d'oranges
- ♦ Raisins secs
- ♦ 2 càs de vinaigre balsamique

Réalisation

- ♦ Inciser les magrets côté peau
- ♦ Les mettre côté peau dans la sauteuse et les faire rendre la graisse, 5 mn
- ♦ Jeter la graisse, tourner les magrets et laisser cuire selon le goût de chacun
- ♦ Déglacer au jus d'oranges, ajouter le 1/2 sachet de soupe à l'oignon, le miel, les raisins et le balsamique, curry...



PROTECTION DE L'ENFANCE

LE DÉPARTEMENT LANCE UNE GRANDE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT D'ASSISTANTS FAMILIAUX

Le Département, chef de file des solidarités, est en première ligne des politiques de protection de l'enfance. Parmi ses prérogatives, il se doit d'assurer à chaque enfant costarmoricain un cadre sécurisé propice à son épanouissement. Face au vieillissement des professionnels et aux difficultés de recrutement des assistants familiaux, le Département lance une campagne de recrutement et de valorisation sur un métier aux multiples facettes.

Parmi la multitude de métiers qui gravitent autour de la protection de l'enfance, celui d'assistant familial est fondamental. Il est également le plus singulier. Ceux qui sont communément qualifiés de « familles d'accueil » accompagnent au quotidien les enfants placés dans leur éducation et leur épanouissement. Leur rôle : offrir un cadre familial et affectif sécurisant, primordial à des enfants et adolescents dont le parcours de vie est souvent douloureux.

En Côtes d'Armor, ce sont actuellement plus de 1500 enfants de 0 à 21 ans qui sont séparés de leurs famille pour des raisons de santé, de sécurité ou de bien-être. Environ les deux tiers d'entre eux sont placés chez l'un des 550 assistants familiaux employés par le Département.

Métier « pas comme les autres », il suppose un engagement fort et des qualités humaines qui rendent son exercice valorisant et à forte utilité sociale. Pourtant, depuis quelques années, l'effet conjugué des départs à la retraite d'une partie des assistants familiaux et la difficulté d'en recruter de nouveaux pousse le Département à lancer une large campagne d'information et de sensibilisation pour permettre au grand public de mieux appréhender les missions et les enjeux du métier.

« En leur offrant un cadre de vie sécurisant et chaleureux, les assistants familiaux aident quotidiennement les enfants qu'ils accueillent dans leur foyer à retrouver un équilibre émotionnel après une période complexe, en lien étroit avec les travailleurs sociaux et médico-sociaux, les psychologues et les médecins. Avec des besoins d'accueil grandissants et d'inévitables départs à la retraite, il est plus que jamais indispensable pour le Département de sensibiliser les potentiels candidats aux réalités de ce métier », explique Cinderella BERNARD, vice-présidente du Département déléguée à l'Enfance-Famille.

« C'est un métier pour lequel nous sommes encadrés, formés et accompagnés tout au long de notre carrière... Les qualités requises sont bien sûr l'appétence pour la protection de l'enfance, la patience et la compréhension. C'est aussi une aventure humaine très riche, très dense, une expérience qui apporte énormément », témoignent David, Linda et Marie, trois des assistants familiaux qui ont accepté de prêter leur image et leurs mots pour la campagne de sensibilisation menée par les services départementaux.

UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION GRAND PUBLIC

En mettant en lumière le témoignage de vraies familles d'accueil, l'objectif de la campagne de sensibilisation menée par le Département est de valoriser leur travail et les valeurs qui les animent, afin de toucher et d'informer de la manière la plus juste les potentiels candidats au métier d'assistant familial. Elle se matérialise par :

- des affiches de sensibilisation réparties à des endroits stratégiques du Département (abribus, écrans numériques) ;
- un clip diffusé à la télévision au mois de septembre ;
- des achats d'espaces publicitaires dans la presse quotidienne et périodique ;
- des outils de communication et d'information distribués à toutes les Maisons du Département et à toutes les communes du territoire.

550

assistants familiaux dans les Côtes d'Armor



67 %

des enfants confiés au Département sont placés auprès d'assistants familiaux, 33 % sont placés dans des structures d'accueil collectif

37 M€

c'est le budget alloué au placement familial par le Département en 2022

Retrouvez toutes les informations sur le métier d'assistant familial (formations, rémunération, compétences attendues et obtention de l'agrément) sur : cotesdarmor.fr/vos-services/devenir-assistant-familial

Linda, assistante familiale
dans les Côtes d'Armor

“Assistant familial
c'est un métier.
Il faut **ACCUEILLIR**,
s'adapter, accompagner,
ÉCOUTER...”

© photos : Yoan Briere

Le Département des Côtes d'Armor

RECRUTE, FORME, RÉMUNÈRE ET ACCOMPAGNE CES PROFESSIONNELS.

Les assistants familiaux accueillent des enfants de 0 à 21 ans

Devenez assistant familial : cotesdarmor.fr

LEFF ARMOR LAURÉATE AU DISPOSITIF OUI PUB, INVERSE DU STOP PUB

«Pas de gaspillage papier à Leff Armor
communauté : la publicité, c'est
uniquement pour ceux qui la veulent»



IMPRIMÉS
PUBLICITAIRES
ACCEPTÉS

Une part significative des publicités sont jetées sans être lues

Leff Armor porte une politique forte en matière d'environnement : préservation de la ressource en eau, prévention et gestion des déchets, GEMAPI... la volonté des élus de Leff Armor est d'être pleinement acteur vers la transition écologique, nouveau modèle économique et social, dans le respect du développement durable. Depuis 30 ans, la Communauté de communes travaille à la sensibilisation de la gestion des déchets.

Pour poursuivre dans cette voie, Leff Armor a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt « OUI Pub » permettant d'expérimenter une inversion du système en matière de distribution des Imprimés Publicitaires Sans Adresse (IPSA). Ce dispositif vise à limiter la distribution d'imprimés publicitaires non adressés à compter du 1er septembre 2022.

Pour l'usager, le procédé est simple : pour celui qui ne veut plus les publicités, les boîtes à lettres sans autocollant ne seront pas distribuées. Pour celui qui veut continuer de recevoir les publicités, il peut bénéficier d'un autocollant OuiPub ou le fabriquer lui-même. C'est l'inverse de Stop pub.

L'autocollant sera disponible sur demande dans les services publics (Accueil Leff Armor à Blanchardeau, mairies, France services...)

L'objectif premier de ce dispositif « Oui Pub » est la lutte contre le gaspillage papier. Consciente de l'impact économique, social et sociétal de cette démarche innovante, Leff Armor s'engage pour une publicité plus responsable et une société plus sobre.

A SAVOIR !

A Leff Armor : 400 tonnes de papiers seraient épargnées du traitement de déchets.

Selon l'Ademe : 14Kg/habitant et par an d'IPSA soit plus de 8% du volume de papiers.



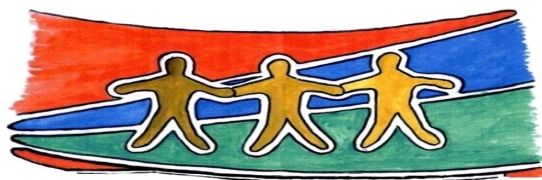
1 arbre permet de fabriquer **42.5Kg de papier**. Pour une famille de 4 personnes, la publicité reçue équivaut à un arbre et demi.



2 000 L d'eau pour faire **un kilo de papier** soit pour une famille de 4 personnes, l'équivalent de **630 baignoires** pleines d'eau.

Source : Ademe

Forum Citoyen Leff Ar Mor



Et si l'eau m'était comptée.....

Depuis des siècles, l'eau a été le sujet de multiples histoires, légendes, fables, chansons. Ainsi contée, l'eau a toujours été un thème attaché à la joie, au loisir, à la vie, même si certaines catastrophes sont venues parfois ternir cette belle image.

Au fil du temps, l'eau est devenue un produit de consommation courant que l'on peut acheter au même titre que d'autres denrées alimentaires. Quoi de plus logique puisque nous vivons dans une société dans laquelle il est très facile de se servir, sans se préoccuper de la veille ou du lendemain. Cependant, nous sommes arrivés au lendemain et aujourd'hui, avec le réchauffement climatique et ses conséquences, le sujet est devenu plus sérieux voire préoccupant.

Concernant les déchets, les habitants prennent de plus en plus conscience de la nécessité de trier, de composter, de les valoriser, de donner une seconde vie aux objets.

Qu'en est-il pour l'eau ? La réponse est facile !!!!!!! L'eau coule au robinet et c'est bien évidemment la Communauté de Communes qui est responsable. C'est bien à Blanchardeau que l'on paye l'eau ? Donc..... Raccourci rapide et quelque peu simpliste !!!!!

Faisons un arrêt sur le cycle de l'eau : pompage - traitement - stockage – distribution – consommation – épuration / rejet. Puis le cycle recommence. Alors quel est le rôle de chacun ?

La Communauté de Communes a le devoir de fournir à tous les habitants du territoire une eau potable c'est à dire la pomper, la traiter, la stocker, la distribuer. Lorsqu'un réseau d'assainissement collectif existe, elle a aussi en charge l'épuration.

Et le citoyen ? Quelle est sa part de responsabilité ? Quels sont ses moyens d'actions ?

Le citoyen a d'abord la possibilité d'agir sur sa consommation et ses rejets. De simples gestes de la vie courante alliés à des petits matériels dits « économes » peuvent se traduire par une baisse sensible du volume utilisé, sans parler des économies générées par l'utilisation des eaux pluviales. Par ailleurs, le citoyen a le devoir de disposer d'un système d'assainissement aux normes et contrôlé régulièrement afin d'éviter le rejet d'une eau mal traitée. De même, dans le domaine des cultures, en plein champ ou dans les jardins, des solutions existent pour diminuer voire supprimer l'utilisation des produits chimiques retrouvés dans les cours d'eau.

Chacun à son niveau, quelles que soient sa profession ou son activité, même du dimanche, a une part de responsabilité concernant la qualité de l'eau. Si hier l'accent a surtout porté sur la potabilité de l'eau au robinet, beaucoup moins chère que l'eau en bouteille qu'il est facile d'acheter, aujourd'hui il faut également composer avec la ressource. Cette dernière paraissait illimitée mais plusieurs exemples, liés sans aucun doute au réchauffement climatique, viennent contredire cette approche.

Alors, quelles sont les ressources en eau de qualité ? Même si des progrès ont été réalisés en raison de multiples plans de lutte contre les algues vertes, il reste encore difficile de trouver une eau totalement exempte de nitrates ou de produits chimiques. Dans certains forages, il existe de l'eau d'excellente qualité. Il faut espérer que cela dure mais peut-on en être aussi sûr ? En ce qui concerne la ressource, il est visible qu'elle diminue avec l'abaissement du niveau des rivières ou des nappes phréatiques, avec la sécheresse ou la faible pluviométrie moyenne. Il faut donc gérer la ressource à tous les niveaux : lutter contre les fuites d'eau dans les réseaux de distribution (travaux de réhabilitation des réseaux en cours dans plusieurs communes), adapter les cultures pour diminuer les plantes gourmandes en eau, utiliser l'eau de pluie et le paillage pour le jardinage, appliquer maintes petites astuces pour diminuer sa consommation courante.

Ce dont nous devons être certains c'est qu'il faut conserver ce bien précieux. Pour cela nous devons toutes et tous agir au quotidien pour sauvegarder cette ressource naturelle indispensable à la vie.

Alors, soyons des citoyens solidaires et responsables pour qu'un jour notre consommation d'eau ne nous soit pas comptée.

Du nouveau dans l'aire de jeux

L'aire de jeux créée pour les enfants près du boulodrome, inaugurée le 11 décembre dernier et qui connaît toujours un bel engouement, a été récemment complétée par l'installation de deux nouvelles structures s'adressant aux plus petits (moins de 4 ans).

En effet, devant le succès rencontré par ces jeux, et pour satisfaire les plus jeunes enfants (et leurs parents !), il s'est avéré judicieux d'y ajouter un tunnel pour ramper ainsi qu'une balançoire avec siège pour bébé.

Par ailleurs, comme annoncé dans le précédent bulletin municipal, une table de pique-nique supplémentaire a été installée dans cet espace.

Ces achats complémentaires ont été effectués, au mieux-disant, par l'intermédiaire de Stéphane BARBIER, 1^{er} adjoint.

En outre, les copeaux recouvrant le sol ont été aérés par Raymond, employé communal, pendant la période estivale, ce pour éviter la propagation de champignons et pour maintenir la souplesse desdits copeaux, garante de l'amortissement des chutes éventuelles des utilisateurs(trices).



Le jardin partagé

A la demande de l'un de ses locataires, Christophe CABEC, la Municipalité a décidé de mettre à la disposition des personnes alors intéressées une parcelle de terrain jouxtant le boulodrome, aux fins de jardinage collectif.

Pour ce faire, une bande de terrain a été délimitée par les élus et aménagée par le service technique pour la rendre cultivable.



Cette initiative de « jardin partagé » a été accueillie avec enthousiasme par Christophe qui a préparé la terre du carré qui lui a été ainsi attribué, avant d'effectuer ses semailles et plantations. Pour une première, c'est une belle réussite : ses différentes variétés de légumes lui ont offert un beau rendement ! C'est donc avec plaisir et gourmandise que Christophe a procédé aux récoltes successives que la nature généreuse et le fruit de son travail lui ont offertes...

L'équipe municipale, ravie de ce succès, adresse toutes ses félicitations au nouveau jardinier du bourg !

Le verger partagé

Les arbres fruitiers sont toujours à votre disposition dans le verger partagé de la commune à proximité de l'aire de jeux. C'est le moment de profiter de belles pommes...



**Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
C.A.U.E 22**

Tout particulier, adhérent ou non, a la possibilité de consulter gratuitement un architecte du CAUE dans le cadre d'un projet de construction, d'agrandissement ou de rénovation. Quatre architectes-conseillers assurent sur rendez-vous des permanences sur l'ensemble du territoire départemental. Ils fournissent, idéalement le plus en amont possible, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale du projet et sa bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. Ils peuvent aider :

- > au choix du terrain
- > à l'insertion du projet dans le site
- > au montage de projet de construction ou de réhabilitation
- > à étudier toute intention de projet pour apporter leur expertise en matière de qualité d'usage, espace et confort thermique, économie d'énergie, insertion dans le site...
- > à informer sur les formalités administratives et les données réglementaires

Rencontrer un architecte-conseiller

Mme Claude Giraud-Cherel, architecte-conseil au Conseil d'architecture et de l'environnement des Côtes d'Armor (CAUE 22), vous reçoit à Leff Armor Communauté (Site Moulin de Blanchardeau à Lanvollon) tous les 2èmes et 4èmes jeudis du mois. Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au 02.96.70.17.04 ou par mail : ads@leffarmor.fr

Il vous faut pour cela vous munir de tout plan, croquis, et photo aidant à la bonne compréhension de votre projet. Il convient également d'amener les éléments permettant de localiser le projet ou la parcelle (plans et références cadastrales, photo aérienne...).



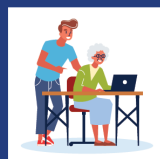
vous accompagne gratuitement

**dans vos démarches
administratives**



**France
services**

**pour prendre en main
vos outils numériques**



Médiacentre

**Itinérance France services :
permanences dans votre commune**



Retrouvez le planning sur
www.leffarmor.fr rubrique France
services ou prenez rendez-vous au
06 75 47 30 57

Maisons France services :

Plélo - 02 96 79 53 53

Lundi 10h-16h / Mardi & jeudi : 9h-12h / Mercredi :
10h-12h et 14h-18h / Vendredi : 9h-12h et 14h-17h

Plouha - 02 52 70 09 90

Lundi 10h-17h / Mardi & jeudi : 9h-12h et 14h-19h /
Mercredi : 9h-17h30 / Vendredi : 9h-12h et 14h-17h /
Samedi : 9h-12h

Médiation numérique



Horaires :

Mercredi : 14h-18h

Jedi, vendredi et samedi : 9h-12h et 14h-19h

Contact :

02 96 79 74 64

mediacentre@leffarmor.fr

Une nouvelle commerçante au petit marché de Saint-Guignan

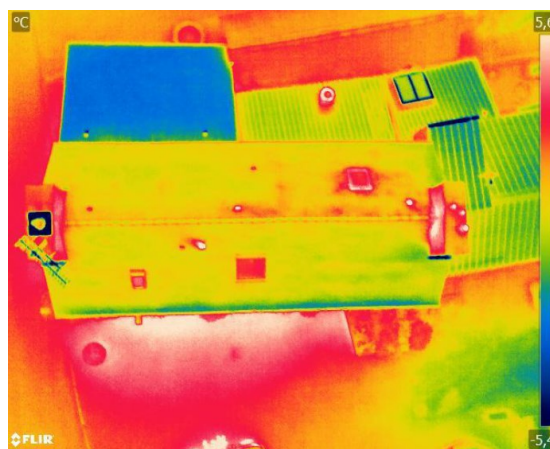
Lucie fée des crêpes est dorénavant présente au marché de Saint-Guignan qui se tient tous les mardis de 16h30 à 19h sur le parking de la chapelle. Ce marché regroupe des producteurs locaux de la région, majoritairement engagés dans une démarche écologique. L'occasion de déguster des délicieuses crêpes et galettes. Avis aux gourmands...



La commune innove et proposera à tous les propriétaires un diagnostic thermique de leur habitation dans le contexte énergétique actuel que nous subissons tous. Ce diagnostic s'effectuera à l'aide d'un drone radiocommandé qui survolera brièvement les habitations cet hiver. Un rapport d'audit sera fourni pour chaque logement pour accompagner les propriétaires dans les démarches de rénovation énergétique de leurs bâtiments.

A son échelle, la municipalité a décidé d'engager une action concrète pour lutter contre le réchauffement climatique. Ainsi, il est proposé d'établir un audit énergétique de tous les logements habités de la commune et de mettre à disposition des propriétaires des conseils énergétiques pour améliorer la performance énergétique sur la base des mesures effectuées.

La solution technique retenue pour la campagne de mesure à l'échelle de la commune s'appuie sur un drone équipé d'une tête infrarouge haute sensibilité. Le drone ainsi équipé va cartographier thermiquement toutes les déperditions énergétiques des bâtiments chauffés en identifiant exhaustivement les sources de déperdition de chaleur par mesure du rayonnement infrarouge. Les défauts de construction tels que l'absence d'isolation, les ponts thermiques, le tassement de matériau isolant ou les fuites d'air sont détectés. Toutes ces sources de déperdition énergétique sont invisibles à l'œil nu et cette technique de thermographie permet de les rendre visibles.



Le drone va ainsi se déplacer de logement en logement pour les cartographier thermiquement (aucune autre information ne sera collectée). Cette prestation est assurée par la société TIP Drone basée à Saint-Brieuc. Cette société dispose de toutes les autorisations réglementaires nécessaires pour piloter ce type d'aéronef. Sur la base de ces mesures, un bureau d'études indépendant établira un rapport contenant les résultats observés et surtout des conseils de rénovation énergétique individualisés de leur bien sur la base de la cartographie thermique du bâtiment. Ces conseils sont élaborés par des professionnels de l'efficacité énergétique des bâtiments indépendants et ces professionnels ne sont dans aucun cas affiliés à des sociétés de travaux de rénovation. La confidentialité des informations est assurée.

Ce diagnostic est prévu en fin d'année et une communication plus précise sera diffusée.

Toute cette démarche sera intégralement prise en charge par la commune et tout un chacun sera libre de lancer ou non des travaux de rénovation. Cet outil se veut donc une aide désintéressée à la décision.

Sylvine, nouvelle secrétaire de mairie



Estelle, titulaire du poste de secrétaire de mairie, ayant souhaité changer de localité et donner un nouvel élan à sa carrière, la Municipalité a dû procéder au recrutement d'une nouvelle secrétaire, via le Centre de Gestion du Département.

Ce n'est qu'à l'issue d'un intérim de plus de sept mois assuré par Valérie puis Ingrid que la commune a pu concrétiser sa recherche en recrutant Sylvine. Le choix de sa candidature s'est effectué en accord avec le Maire de Bringolo (poste à mi-temps sur chacune des deux communes) et le service des Ressources Humaines du Centre de Gestion.

Sylvine, âgée de 41 ans, a ainsi pris ses nouvelles fonctions le 16 août dernier, en provenance d'ORBEC (14) où elle assumait le rôle de Directrice Générale des Services du SIVOM d'Orbec-La Vespière. Au sein de ce syndicat intercommunal à vocations multiples, Sylvine s'occupait plus spécifiquement des infrastructures sportives, des services à la jeunesse, des écoles et du pôle numérique – ce, dix-huit ans durant.

Cependant, ayant reçu une formation de secrétaire de mairie remplaçante en 2004, elle a saisi l'opportunité de la vacance du poste à Saint-Jean-Kerdaniel pour, à la fois, rejoindre les Côtes-d'Armor, berceau familial de son époux, et revenir à son métier d'origine.

Sylvine a pris ce changement de vie professionnelle comme une chance à saisir et, en même temps, comme un défi à relever. En effet, les missions sont différentes mais ses bonnes connaissances comptables sont un bel atout pour elle, de même que sa rigueur, son sérieux et son efficacité. Par ailleurs, son souhait de se former rapidement à la réglementation de l'état-civil et aux règles de l'urbanisme montrent sa volonté de s'investir pleinement dans ses nouvelles fonctions. Elle sait qu'elle peut également compter sur l'aide de sa collègue de travail, Marie-Christine, et sur celle des élus.

Ainsi, l'apprentissage des spécificités de la gestion communale et son sens de l'initiative devraient permettre à Sylvine de vite s'adapter à son nouveau rôle.

C'est, en tout cas, le vœu que l'équipe municipale de Saint-Jean formule pour elle, en lui souhaitant la bienvenue et une pleine réussite dans ce beau challenge...



Santé et bien-être : des bananes pour améliorer sa santé cardiaque ?



Selon une étude publiée dans l'European Heart Journal en juillet 2022, consommer des bananes aiderait à faire baisser la pression artérielle grâce au potassium qu'elles contiennent.

Plus généralement, les chercheurs ont constaté qu'une alimentation riche en potassium aide à diminuer la pression artérielle, notamment chez les femmes. Pour parvenir à cette conclusion, ils ont analysé les questionnaires de 25.000 britanniques qui portaient sur leurs habitudes alimentaires et leur tension artérielle. Ils ont alors pu relever que plus la personne avait un apport important en potassium et plus la tension artérielle diminuait. Précisément, chaque augmentation d'un gramme de potassium au quotidien était associée à une baisse de 2,4 mm Hg de la pression artérielle systolique, c'est-à-dire lorsque le cœur se contracte afin de propulser du sang dans les artères.

Les chercheurs ont également constaté que les personnes ayant les plus importants apports en potassium avaient un risque de problèmes cardiaques de 13% inférieur aux personnes ayant les plus faibles apports.

Ainsi, les résultats de cette étude suggèrent que le potassium aide à préserver la santé cardiaque car il permet de « contrecarrer » les effets du sel qui peut affecter la pression artérielle et, donc, provoquer des accidents cardiaques. Ces résultats indiquent qu'un régime alimentaire sain pour le cœur ne se limite pas à réduire la teneur en sel mais qu'il consiste également à augmenter l'apport en potassium. A cet égard, les entreprises agro-alimentaires pourraient aider à atteindre cet objectif en remplaçant le sel standard à base de sodium par un sel à base de potassium dans les aliments transformés. En outre, nous devrions tous privilégier les aliments frais car ils sont, à la fois, riches en potassium et pauvres en sel !

Un ancien président de la République préconisait de manger des pommes ; vous pouvez aussi déguster des bananes pour rester en forme, en améliorant votre santé cardiaque. En effet, une **banane contient plus de 400 milligrammes de potassium**, soit environ 10 % de la quantité quotidienne recommandée, ce qui constitue un apport très significatif. Mais si vous n'aimez pas les bananes, vous pouvez les remplacer par des fruits secs (abricots, pruneaux, raisins...) ou des pommes de terre, des épinards, des avocats, des patates douces, des haricots blancs, des betteraves ou encore de la courge musquée - tous ces aliments étant particulièrement riches en potassium...



PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR

Liberté
Égalité
Fraternité

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse pour tous les prélèvements d'eau à partir du réseau public d'alimentation en eau potable et dans le milieu naturel

ALERTE CRISE

Depuis le 10 août 2022, le département des Côtes d'Armor est placé en « Crise sécheresse », qui est le niveau le plus élevé des mesures de restriction. Malgré les récentes pluies, le risque de rupture d'alimentation en eau potable reste malheureusement d'actualité.

Quelques chiffres clés :

Les besoins en eau potable journalier pour les Côtes-d'Armor sont actuellement de l'ordre de 130 000 m³ d'eau potable/ jour :

- 65 % de ce besoin est domestique
- 15 % pour agriculture
- 20 % pour l'industrie

Les économies possibles :

Domestique : par des gestes et équipements économes on peut économiser à minima 15 litres/habitant/ jour, soit l'équivalent de 8 % du besoin journalier (5 000 à 10 000 m³/jour, c'est l'équivalent de l'usine de Pont Querra sur le Lié)

Agriculture : un effort particulier doit être fait pour éviter les pertes d'eau liées à l'abreuvement du bétail (fuites, système anti-gaspillage ,...) et sur les quantités d'eau utilisées pour le nettoyage et lavage des installations.



Interdiction d'arroser
les pelouses, les ronds-points,
les espaces verts publics et privés
et les massifs fleuris



Interdiction d'arroser
les potagers
Hors utilisation
de réserves d'eau de pluie



Interdiction de laver
les véhicules



Fermetures
des fontaines publiques et privées
Sauf en circuit fermé



Interdiction de remplir
ou de vidanger les piscines



**Activités industrielles
et commerciales**
Réduction de 25 % de la consommation
moyenne hebdomadaire interannuelle



Interdiction d'arroser les terrains
de sports, les pistes d'hippodrome
les parcours et les greens de golf

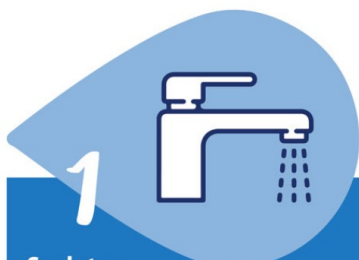


Interdiction de nettoyer
les façades, toitures, trottoirs
et autres surfaces imperméabilisées



Agriculture :
Interdiction ou limitation
de l'irrigation selon les cultures

DES GESTES SIMPLES POUR ÉCONOMISER L'EAU !



1

Se doter
d'équipements économes
en eau pour robinets
(mousseur/aérateur, mitigeur,
réducteur de débit...)



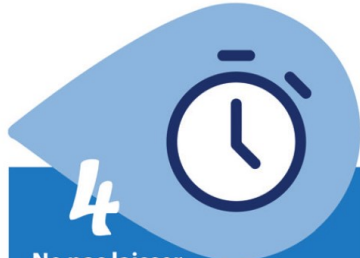
2

Opter
pour des équipements
économes en eau pour WC
(éco-sac, système double
poussoir...)



3

Préférer
les douches aux bains et
réduire la quantité d'eau
utilisée en limitant ses
douches à 3 minutes.



4

Ne pas laisser
couler l'eau sans raison.
Penser à la couper quand on
se lave les mains, quand on
se savonne...



5

Remplir
complètement son lave-linge
et son lave-vaisselle pour les
faire tourner à plein.



6

Récupérer
le surplus d'eau (*sans produit
chimique*) de ses évier/douches
et la réutiliser pour arroser
ses plantes par exemple.



7

Installer
un récupérateur d'eau de
pluie pour arroser son jardin
ou pour ses usages
domestiques.



8

Repérer
les fuites d'eau éventuelles
chez soi et les faire réparer
rapidement.



L'équipe municipale remercie chaleureusement Lyn et Steve Denness pour l'entretien méticuleux de leurs abords sur le domaine public

Après deux années consécutives de report pour cause de Covid-19, le Comice agricole a enfin pu se tenir, le samedi 24 septembre 2022, en la commune de Saint-Jean-Kerdaniel, Route du Merzer (au lieu-dit « Goas Morvan »).

Préparé par les membres du comité organisateur, sous la houlette de Joël MARTIN, Président, assisté de Michelle OLIVIER, cette manifestation a connu un large succès populaire, grâce à l'action de tou(te)s les bénévoles présent(e)s sur place aussi bien la veille, pour les préparatifs, que le jour « J ». La clémence de la météo a également contribué à la réussite de cette belle journée.



Les nombreux(ses) spectateurs(trices) ont ainsi pu assister à diverses démonstrations : labourage de la terre à l'aide de tracteurs anciens (le plus vieux datant de 1948) – sous la direction de Guy BOULBIN, ils avaient auparavant défilé dans Bringolo et Saint-Jean, présentation de chevaux de trait, battage du blé à l'ancienne, exposition de matériels modernes. Ils (elles) ont également eu l'occasion de participer à différentes activités : pour les adultes, sciage d'une bûche de hêtre, en binôme, et

tir à la corde en équipe face à un cheval ; jeux variés pour les enfants : structure gonflable, circuit de mini-tracteurs...

Un concours agricole était parallèlement organisé avec la présentation de nombreux animaux de la ferme, sous l'œil connaisseur des aînés et celui, plus amusé et curieux, des enfants.

Préalablement, un apéritif suivi d'un repas (le traditionnel « galette-saucisse ») leur avaient été préparés puis servis par des bénévoles enthousiastes et dynamiques, sous les tentes géantes dressées pour la circonstance.



Les agriculteurs locaux, de même que toutes les personnes intéressées par l'univers paysan, ont ainsi pu pleinement savourer cette journée consacrée au monde agricole.



Que toutes les actrices et tous les acteurs de ce beau succès soient, au nom de l'équipe municipale, ici vivement remercié(e)s !

Yvon LE CUN



Pour ce nouveau brico, je vous propose un peu de rangement dans votre atelier

Le matériel :

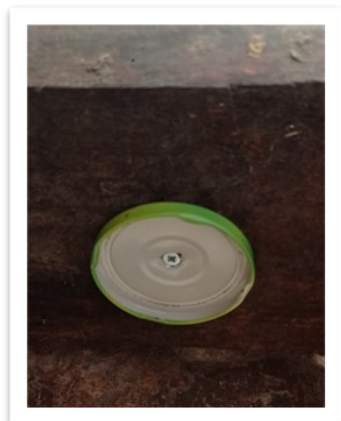
- un bocal (style confiture) vide
- une vis
- une visseuse ou tournevis
- une vrille ou pointe



Tout d'abord, percer le couvercle avec la vrille ou une pointe. Ensuite y introduire la vis.



Puis visser le couvercle en dessous d'une étagère.
Trier suivant vos envies pour gagner de la place et du temps !



Laure AUREGAN

L'agenda culturel : idées de sortie au Petit Echo de la Mode

Samedi 8 octobre : FÊTE DE LA SCIENCE

Rendez-vous incontournable du numérique sur Leff Armor communauté, la fête de la Science est de retour pour une 9ème édition.

Cette année, nous avons voulu nous poser la question d'un numérique plus responsable inspiré par les Low-Tech et une meilleure connaissance de l'impact de nos activités numériques.

Une façon originale de s'immerger en famille dans les sciences numériques par le biais de démonstrations, d'ateliers participatifs et d'expositions, d'œuvres numériques...



De 10h à 13h et de 14h à 18h - Tout public – Gratuit

Vendredi 14 octobre : THE SIBERIAN TROMBINOSCOPE – PILOT FISHES



Après trois annulations liées à la Covid, nous accueillons enfin (on croise les doigts) les Pilot Fishes avec leur univers foisonnant, entre fiction, composition musicale, chant et danse. The Siberian Trombinoscope n'échappe pas à la règle !

Dans un huis clos teinté d'absurde, quatre danseurs·ses / chanteurs·ses nous embarquent dans une histoire fantastique où il est question de normes et de justice. Pour s'en sortir, les interprètes ouvrent des voies vers d'autres alternatives, une comédie musicale du 21ème

siècle.

Une pièce où mouvement, texte et musique créent un univers poétique et lyrique entre fiction et réalité augmentée.

A 20h30 - Tout public – Durée : 1h10 – 14€ / 10€ / 7€

Mardi 18 octobre : POURQUOI LES POULES PRÉFÈRENT ÊTRE ÉLEVÉES EN BATTERIE – JÉRÔME ROUGER / LA MARTINGALE

Mais pourquoi donc les poules ressentent-elles le besoin de se coller les unes aux autres, dans des conditions qui paraissent pourtant peu enviables ?

Le professeur Rouger, directeur de l'école nationale d'agriculture ambulante, aborde lors de cette conférence les questions des droits de la poule et des conditions de vie de l'oeuf.

Entre information scientifique, regard avisé sur la société, poule mouillée et chair de poule, Jérôme Rouger ne cesse de nous surprendre. Tantôt spectateurs, tantôt élèves, vos rires se mêleront à ce cours pas comme les autres, métaphore affûtée de la condition humaine.

" L'éminent conférencier n'est autre que le truculent Jérôme Rouger. Habile en boniments, philosophe de l'absurde, maître du double sens, il fait de ce spectacle hors norme, parfaitement maîtrisé dans la moindre nuance de jeu, un monument de l'humour. Irrésistible ! "
Thierry Voisin, Télérama

A 20h30 - Tout public à partir de 12 ans – Durée : 1h10 – 14€ / 10€ / 7€

Vendredi 21 octobre : SILLONS – JEAN-LUC THOMAS

Musicien, voyageur, voilà près de 25 ans que le compositeur flûtiste Jean-Luc Thomas com-

pose, expérimente et nourrit sa musique de rencontres et de nouveaux horizons. Dans Sillons, son dernier album, il réunit de fortes personnalités, nourries par un terreau artistique profond, qui se réinventent à chaque occasion, capables d'improviser et habitées par ce que l'on appelle "le groove".

Depuis la chaleur des festoù-noz et des pubs nourris par l'oralité aux voyages au Niger, en Inde, au Brésil jusqu'à la création Ex-Anima et la tournée avec Zingaro, sa musique n'a cessé de générer des rencontres rendues possibles grâce à l'art d'improviser, d'écouter, d'agir, d'interagir.

« Par leurs incessants déplacements de frontières, les grands musiciens nous contraignent souvent à abandonner notre manie à tout cartographier : peu importe le lieu où ils nous emmènent, nous les suivrons. Jean-Luc Thomas est de ceux-là. » Les Inrocks

A 20h30 - Tout public – Durée : 1h15 – 14€ / 10€ / 7€



Mardi 8 novembre : MURMURATIONS OU LE PLONGEON DES ÉTOURNEAUX



Les oiseaux en vol et les enfants à l'école ont un point commun : l'importance d'une cohésion de groupe. L'un migre vers un nouveau territoire, l'autre vers une nouvelle classe.

La chorégraphe Lolita Espin Anadon s'interroge sur le collectif à l'école, sur la transition entre le CM2 et la 6e. Son inspiration artistique naît d'une observation admirative des murmurations, le regroupement de nuées d'oiseaux en vol. Une symbiose, une harmonie, une coordination surprenante, sans exclusion, dépourvue de leader, lui apparaissent comme un modèle d'intelligence collective éprouvée dans le mouvement.

Au plateau, trois artistes, trois femmes affirment la puissance de l'écoute en conservant une infinie douceur. L'écriture oscille sans cesse entre expérience sensible concrète et abstraction pure jusqu'à créer un état de rêverie qui nous permet d'ouvrir la porte de l'imaginaire, mais aussi de renouveler notre manière d'habiter le monde.

Une invitation à faire de la place, à trouver sa place, à harmoniser, à prendre soin, à partager et à s'envoler... Ensemble

Mardi 8 novembre à 19h et mercredi 9 novembre à 15h

Tout public dès 8 ans – Durée : 40 min – 5€

Vendredi 25 novembre : CUT THE ALLIGATOR – COMPAGNIE DES MUSIQUES TÊTUES

Une soul groovy, fraîche et dansante made in Centre Bretagne.

Huit musiciens sur scène, une voix vibrante et puissante, des cuivres déchaînés et une section rythmique sauvage fusionnent pour créer une mixture sonore unique et pleine de vie. Chaque chanson, fruit d'un travail collectif, est un alliage très personnel d'émotions et de groove. Des mélodies tubesques, des riffs de cuivres explosifs, des rythmes incandescents...

Cut the Alligator délivre les énergies sacrées enfouies en chacun de nous, à la recherche des vibrations qui mettent le corps en transe.

« Cut the Alligator se joue des frontières et délivre une musique à guérir n'importe quel burn out en détresse. » Hervé Devallan, Bretagne Actuelle

A 20h30 - Tout public – Durée : 1h15 – 14€ / 10€ / 7€

Informations au 02 96 70 17 04 – accueil@leffarmor.fr

Laure AUREGAN

URBANISME



Déclaration préalable de travaux

SA ENEDIS	Parc ar Manach	Réalisation d'un poste de transformation préfabriqué
LE GOALLEC Marc	Parc Connan	Division en vue de construire
CHOLET Stéphane	Kerbornic	Réfection Peinture façade
GAUFFNY Mathieu	Louch Vraz	Pose de vélux
CIVI Benjamin	26, Kerouriou	Installation clôture en panneaux rigides
STEPHAN Julien	5, Le Clos de Kerdern	Construction d'un carport bois non clos
CONNEN Kévin	23, St Guignan	Enlèvement haie de sapins et construction mur
PAYEN J. Charles	36, Le Bourg	Changement porte d'entrée.
PIERRES Audrey	5, Le Clos de Kerdern	Création d'un muret de clôture

Permis de construire

SC CLAMINA	ZA Coat an Doc'h	Construction bâtiment de stockage et de garages
NICOLAIZEAU Jean-Guy	Lotissement de la chapelle	Extension maison individuelle et construction de 2 abris de jardin
TREHEN Sarah		
GAEC DU TOULOU	Le Toulou Braz	Extension de la stabulation de vaches laitières
LE BORGNE Brigitte	Toul er Lan	Construction d'un garage
SCI THEVEMAX	Ty Guen	Construction d'une extension garage

ETAT CIVIL



Naissances

GUYOMARD Maëllia	Harscouët	23/04/2022
OLLIVO Léonie	4 lotissement champ des jardins	24/08/2022
BROUHOT Cosma	38 le bourg	19/09/2022

Décès

RAULT (ROCABOY) Odette	Le val d'or	04/05/2022
SAVRY (COLIN) Jeannine	Le val d'or	05/05/2022
PERROT Kylian	Kerdonnard (Goudelin)	26/06/2022



Le comité des fêtes prépare un jeu calendrier de l'avent sur sa page Facebook : restez à l'affût à partir du 1^{er} décembre !

